

Madame, Monsieur, Chères et Chers étudiant·e·s,

Nous espérons que ce mail vous trouve, vous et vos proches, en bonne santé.

Nous vous adressons ce Courriel afin de vous informer des modalités et conditions relatives au second semestre de l'année 2019-2020 et des sessions d'été et d'automne 2020 dans le cadre de la pandémie Covid-19.

Concernant les **inscriptions et retraits aux évaluations**, nous vous informons que :

- Chaque étudiant·e peut, sans justification, jusqu'au 12 mai 2020, s'inscrire ou se retirer à tout ou partie des évaluations des sessions d'été et d'automne 2020. Une évaluation ne peut être inscrite qu'à une session à laquelle elle est proposée par la Faculté des SSP. Toute demande doit être adressée par courriel à ssp@unil.ch ;
- Au-delà du 12 mai 2020, la réglementation ordinaire en matière de retrait aux évaluations est applicable, à savoir qu'un retrait peut être obtenu pour justes motifs ou cas de force majeure sur présentation d'une pièce dans les 3 jours suivant le déroulement de l'évaluation au plus tard ;
- En cas de retrait, l'étudiant·e est tenu·e de représenter les évaluations retirées lors de la session d'hiver 2021 ;

Concernant les **étudiant·e·s mobilisé·e·s**, nous vous informons que :

- Un·e étudiant·e mobilisé·e (hôpital, armée ou protection civile) au cours du semestre de printemps 2020 peut déposer une demande de congé par courriel à ssp@unil.ch jusqu'au 12 mai 2020 ;
- Un·e étudiant·e mobilisé·e peut aussi soumettre sa situation au Décanat en vue d'obtenir des crédits ECTS. En principe, l'obtention de crédits ECTS est uniquement possible dans les modules d'enseignement à choix libre des plans d'études. Toute demande doit être adressée par courriel à enseignement-ssp@unil.ch

Concernant les **dates des sessions**, nous vous informons que :

- **La session d'été 2020** se déroulera **du lundi 8 au vendredi 26 juin 2020**. La remise des résultats aura lieu le 2 juillet 2020 ;
- L'horaire des examens de la session d'été 2020 sera publié le 4 juin 2020, sous réserve de problèmes techniques,
- **La session d'automne 2020** se déroulera **du jeudi 6 août au vendredi 4 septembre 2020**. La remise des résultats aura lieu le 10 septembre 2020 ;
- L'horaire des examens de la session d'automne 2020 sera publié le 9 juillet 2020, sous réserve de problèmes techniques.

Concernant les **modalités d'examens et les sessions auxquelles ils sont proposés**, nous vous informons que :

- Seuls des examens à distance peuvent être organisés pour la session d'été 2020. Tous les examens écrits et oraux qui se dérouleront pendant cette session seront ainsi organisés au moyen de logiciels permettant leur tenue à distance ;
- Conformément aux conditions prévues par la Direction, la Faculté des SSP a planifié des examens durant la session d'automne 2020 en remplacement des examens correspondants initialement prévus durant la session d'été 2020. La liste des examens déplacés à la session d'automne 2020 figure en pièce jointe du présent Courriel ;
- Conformément aux conditions prévues par la Direction, la Faculté des SSP a également modifié la modalité d'évaluation d'un certain nombre d'enseignements qui se dérouleront lors de la session d'été et d'automne 2020. La liste des modalités modifiées figure en pièce jointe du présent courriel et figurera également sur le site internet de la Faculté à la page suivante : <https://www.unil.ch/ssp/fr/home/menuintst/formations/infos-pratiques/evaluations-examens-et-validations.html#modalites-des-evaluations> ;
- Chaque étudiant aura accès à son dossier mis à jour et aux modifications d'inscription directement dans son my.unil à partir du 27 avril 2020 ;

Concernant les **conditions de réussite et d'échec**, nous vous informons que :

- Tout échec (note inférieure à 4 ou évaluation « échoué ») obtenu à une évaluation de la session d'été ou de la session d'automne 2020 n'est pas comptabilisé comme une tentative. La dérogation précitée

ne s'applique pas en cas de plagiat, fraude ou tentative de fraude, pour lesquels la réglementation usuelle reste applicable ;

- Cette possibilité est applicable une seule fois à un même examen pour un·e étudiant·e qui s'y présente à ces deux sessions (ceci concerne les mémoires qui sont les seuls examens qui peuvent être présentés aux sessions d'été et d'automne 2020) ;
- Chaque étudiant·e disposera du procès-verbal de ses notes sur my.unil lors de la publication des résultats, mais seules les évaluations réussies apparaîtront. Les notes inférieures à 4 et les évaluations échouées ne sont pas saisies dans le dossier de l'étudiant·e ;
- Chaque étudiant pourra prendre connaissance de ses éventuelles évaluations insuffisantes ou échouées dès la publication des résultats sur une autre plateforme informatique. Les détails de connexion seront communiqués le moment venu ;
- Lorsqu'un résultat insuffisant permet à l'étudiant·e de réussir un grade ou un module notamment, il peut demander à ce que ce résultat soit comptabilisé comme une tentative. Cette demande doit exclusivement être adressée du 3 au 9 juillet 2020 pour la session d'été 2020 et du 11 au 17 septembre 2020 pour la session d'automne 2020 par courriel à ssp@unil.ch avec l'indication des évaluations à comptabiliser ;
- Les conditions de réussites restent les mêmes (notamment la tolérance en crédits ECTS prévue par chaque règlement d'études). Les conditions de passation en 2^{ème} partie de bachelor et en master restent également identiques ;

Concernant **la durée des études**, nous vous informons que :

- L'étudiant·e qui se trouve en situation de dépassement de la durée maximale d'étude du fait d'un retrait, ou d'un échec non comptabilisé comme une tentative, à une ou plusieurs évaluations des sessions d'été ou d'automne 2020 peut voir sa durée maximale d'étude prolongée au maximum de 2 semestres ;
- Cette prolongation peut être cumulée avec celle prévue par les règlements d'études pour des motifs familiaux, de charges professionnelles ou pour des motifs d'atteinte à la santé ;
- Cette possibilité est applicable aussi longtemps que l'étudiant·e reste inscrit dans le même cursus qu'au semestre de printemps 2020 ;

Ces informations vous sont données sous réserve de l'adoption par la Direction de l'UNIL du *Règlement spécifique sur l'organisation des études et les modalités d'évaluation au cours du second semestre de l'année académique 2019-2020 dans le cadre de la pandémie de COVID-19*.

Nous vous remercions pour votre compréhension face aux modifications qui ont dû être apportées pour permettre la tenue des évaluations et nous nous tenons à votre entière disposition en cas de question.

Avec nos meilleures salutations.